

MON ARBRE, POUR TOUS



POLITIQUE DE L'ARBRE

MOT DU COMITÉ

Les preuves ne sont plus à faire : les arbres sont source de vie et rendent de nombreux services à l'humain, tant au plan environnemental et économique qu'au plan social. Même en milieu urbain, nous vivons en interdépendance avec cette nature que nous côtoyons quotidiennement. Il est donc plus que jamais essentiel de prendre soin des **écosystèmes** desquels nous sommes partie intégrante.

À travers le temps, nous avons construit, défriché et, par le fait même, fragilisé notre environnement. Il suffit d'imaginer Salaberry-de-Valleyfield dénuée d'arbres pour admettre non seulement la monotonie qui règnerait, mais surtout les problèmes qui surviendraient. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield a compris depuis plus d'un siècle l'importance de la **forêt urbaine** dans l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens. C'est pourquoi, au fil du temps, des mesures de protection des arbres et de la végétation ont été mises en place. Aujourd'hui, l'élaboration de cette politique de l'arbre vient cristalliser les efforts municipaux et établir les orientations futures qui assureront la continuité de cette richesse collective.

Nous sommes fiers d'emboîter le pas aux municipalités qui ont déjà mis en place de tels outils de gestion de la forêt urbaine. Le comité de travail de la Politique de l'arbre s'est transposé dans 30 à 40 ans pour imaginer l'ambiance paysagère urbaine souhaitée comme milieu de vie de la communauté de Salaberry-de-Valleyfield. C'est donc ancré dans la riche histoire de la municipalité, mais dans une optique de visionnaire, que nous nous sommes projetés pour poursuivre la construction d'un héritage en bâtissant un pont entre la nature et l'homme.

La Politique de l'arbre à Salaberry-de-Valleyfield prend donc racine dans l'ADN municipal pour consolider les acquis, harmoniser les pratiques municipales et léguer un **couvert forestier** de qualité pour les générations futures. À l'instar du Plan d'action en développement durable, majeure en environnement (PADD-E), le Comité consultatif en développement durable et en environnement (CCDD-E) est l'organe de consultation et de suivi de cette politique. Nous sommes heureux de donner aux **Campivallensiens** les moyens d'être partie prenante d'un projet de **foresterie urbaine** d'envergure et de dire ensemble : « Mon arbre pour tous! ».

- Les membres du CCDD-E.





« La forêt urbaine se construit aujourd'hui, depuis hier et pour demain un arbre à la fois, une attention à la fois. Une ville se bâtit avec l'implication de sa communauté et, de nos jours, dans une perspective de développement durable. En plantant ou en protégeant un arbre aujourd'hui, quelqu'un profitera de ses bienfaits demain par un petit bout d'ombre, de l'air pur, un coin à l'abri du stress et par toutes les interactions avec l'écosystème que la forêt urbaine aura créées. Nous vous invitons donc à vous approprier les arbres urbains, à comprendre leurs bénéfices et à les considérer comme une richesse collective, peu importe qu'ils soient privés ou publics. »

- DENIS LAPOINTE,
MAIRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

TABLE DES MATIÈRES

FONDEMENTS ET DÉMARCHES	6
HISTORIQUE	8
PORTRAIT ACTUEL DE LA FORÊT URBAINE	10
ARBRES, RÔLE FONDAMENTAL, VALEUR INESTIMABLE	12
SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES	14

VISION	18
ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	20
1 – INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION	20
2 – CONNAISSANCE DU PATRIMOINE FORESTIER	22
3 – SANTÉ DE LA FORÊT URBAINE	23
4 – GESTION DE LA FORÊT URBAINE	25
PLAN D'ACTION	26
LE MOT DE LA FIN...	35
ARBRE EMBLÈME	36
RECONNAISSANCES	38
BIBLIOGRAPHIE	39
ANNEXE A	42
ANNEXE B	43



LEXIQUE

Agents pathogènes : organismes vivants pouvant affecter les arbres en provoquant des maladies.

Arboretum : lieu aménagé dans lequel ont été plantées diverses espèces d'arbres, sélectionnées en fonction de certains critères et disposées dans un agencement préétabli, ou sous forme de collection et pouvant servir à titre démonstratif ou éducatif.

Arboricole : relatif aux arbres, à l'arboriculture.

Arbres de vie : arbres morts, taillés pour assurer leur sécurité, mais conservés dans un contexte d'aménagement durable pour favoriser la biodiversité. Aussi appelés chicots ou arbres à valeur faunique.

Biodiversité : diversité biologique qui désigne l'ensemble des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Elle englobe tout ce qui vit : faune, flore, champignons, bactéries, etc., y compris les variétés créées par manipulation génétique ou par croisement sélectif.

Campivallensiens : relatif à la ville ou aux habitants de Salaberry-de-Valleyfield.

Canopée : superficie des couronnes d'arbres ou groupes d'arbres projetée au sol.

Couvert arborescent : voir canopée.

Couvert forestier : ensemble des houppiers (ensemble des branches et des rameaux vivants d'un arbre) des arbres d'un peuplement

formant un écran plus ou moins continu. Au Québec, on distingue généralement cinq types de couverts forestiers (ou classes de mixité du couvert) : feuillu, mixte à dominance feuillue, mixte sans dominance, mixte à dominance résineuse et résineux.

Écosystème : ensemble dynamique et fonctionnel contenant tous les organismes, vivants et non vivants, qui partagent un même territoire et qui sont en relation les uns avec les autres, y compris l'habitat lui-même. Cette interaction constitue l'unité fonctionnelle de base de l'écologie.

Emblème : attribut destiné à représenter la municipalité.

Envahisseurs exotiques : ou « espèces exotiques envahissantes » sont des végétaux, animaux ou micro-organismes (virus, bactéries ou champignons) qui se sont introduits hors de leur aire de répartition naturelle. Leur établissement ou propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Forêt urbaine : Ensemble des arbres et de la végétation associée se trouvant sur le territoire d'une municipalité et procurant des bénéfices à la collectivité. La forêt urbaine inclut tous les arbres, qu'ils soient individuels ou en boisé, en milieu urbain ou rural, publics ou privés.

Foresterie urbaine : « La foresterie urbaine est la planification, la plantation, la protection, l'entretien et le soin durables des arbres, des forêts, des espaces verts et des ressources connexes dans les villes et collectivités ainsi qu'en périphérie de celles-ci. L'objectif est de fournir aux gens des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique. » [1]

Géoréférencement : action permettant d'établir la position d'un arbre en liant ses coordonnées réelles à sa position sur un système d'information géographique (carte ou portail informatisés).

Indigène : se dit d'une espèce végétale ou animale qui croît, se reproduit et vit dans le lieu d'où elle est originaire.

Lignine : composé organique qui est le deuxième en importance dans la constitution du bois.

Micro-organismes : organismes vivants de taille microscopique tels les virus, les champignons ou les bactéries.

Patrimoine arboricole : ensemble des arbres établis sur le territoire, hérités des générations antérieures et actuelles et dont profiteront les générations futures.

Port : apparence d'un arbre variant selon sa structure et sa forme.

Résilience, résilient(e) : capacité de la forêt urbaine à retrouver un fonctionnement et un développement régulier après avoir subi une perturbation importante.

Zones de rusticité : portions de territoires dans lesquels les conditions climatiques (températures minimales moyennes, nombre de jours sans gel, précipitations, quantité de neige et vent) sont semblables. La zone de rusticité permet d'établir les plantes qui y sont adaptées.

LISTE DES ACRONYMES

CCDD-E :	Comité consultatif en développement durable et en environnement
DG :	Direction générale
INF :	Informatique
ING :	Ingénierie
MRC :	Municipalité régionale de comté
PADD-E :	Plan d'action en développement durable avec une majeure en environnement
PART :	Partenaires
REL :	Relations avec le milieu
RH :	Ressources humaines
SETP :	Service de l'environnement et des travaux publics
SI :	Sécurité incendie
s. o. :	Sans objet
SRC :	Service récréatif et communautaire
URB :	Urbanisme



FONDEMENTS ET DÉMARCHES DE LA POLITIQUE DE L'ARBRE

Dans le cadre de son PADD-E, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield vise des objectifs ambitieux concernant la protection, l'accroissement, la restauration et la gestion de son **patrimoine arboricole**. Pour les atteindre, la Ville a décidé de se doter d'une politique dédiée aux arbres qui viendra teinter, influencer, les autres politiques campivallensiennes et qui s'inscrit dans sa planification stratégique du développement durable.

Quels arbres? Tous les arbres du territoire de Salaberry-de-Valleyfield sont considérés comme des éléments importants, car chacun contribue au bien collectif de la forêt urbaine et aux services écosystémiques rendus.

Quels buts? Comme ultime objectif, la Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield veut assurer un couvert forestier vaste, en santé et diversifié. Pour bien commencer, elle expose les bénéfices nombreux et variés associés aux arbres, la vision espérée de la foresterie urbaine à Salaberry-de-Valleyfield et, bien entendu, les objectifs et le plan d'action qui s'y associent.

Dans un premier temps, la politique vise à informer et conscientiser à l'importance de la forêt urbaine, à titre de richesse collective, l'ensemble des acteurs concernés : population, organismes, entrepreneurs, dirigeants ou toute autre personne pouvant avoir un effet sur la survie des arbres.

Dans un second temps, par l'acquisition constante et étendue des connaissances, par la centralisation de la gestion des arbres publics et par l'optimisation des pratiques de gestion, nous pourrions établir une base commune de données bonifiant le portrait de la forêt urbaine de Salaberry-de-Valleyfield et garantir la pérennité de cette forêt en santé et diversifiée.

Plus globalement, la politique vient définir les paramètres de ce qui est acceptable et souhaitable en harmonisant nos pratiques.



« La foresterie urbaine est la planification, la plantation, la protection, l'entretien et le soin durables des arbres, des forêts, des espaces verts et des ressources connexes dans les villes et collectivités, ainsi qu'en périphérie de celles-ci, pour fournir aux gens des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique. » [1]



Qui a été consulté? La Politique de l'arbre est le résultat d'une grande collaboration qui commence avec les citoyens, car ils sont au cœur du projet; c'est en grande partie par eux qu'il s'accomplira. Ils ont été consultés aux prémices de la politique afin de déterminer leurs préoccupations, priorités et vision concernant la forêt urbaine campivallensienne.

Cette participation était aussi un premier pas vers l'attachement et l'appartenance à cette politique, car, même si la foresterie urbaine occupe une place grandissante dans la vie des Campivallensiens, il est primordial que tous prennent conscience de cette importance pour le bien-être présent, mais aussi pour celui des générations futures.

Ont coopéré par la suite à l'établissement d'orientations, d'objectifs et d'actions, les acteurs de l'épanouissement de la forêt urbaine, notamment les services municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield : ingénierie, récréatif et communautaire, urbanisme et permis et environnement et travaux publics.

Enfin, le CCDD-E a contribué tout au long de la démarche. Ce comité, dont les membres représentent les divers milieux de la communauté campivallensienne (citoyens, organisations régionale et municipale et secteurs institutionnel, économique, agricole et communautaire), assurera le suivi de cette nouvelle politique municipale.

La mobilisation de tous les acteurs et le maintien de cette collaboration constituent un facteur clé de succès de la Politique de l'arbre.

**Les arbres sont considérés comme
une richesse collective par les citoyens :
87% DES CITOYENS SOUHAITENT QUE
LES ARBRES PRIVÉS SOIENT CONSIDÉRÉS
À LA MÊME VALEUR QUE LES ARBRES
DE PROPRIÉTÉ MUNICIPALE**

(sondage sur les arbres, via Internet, réalisé auprès de
213 citoyens en novembre 2016)

HISTORIQUE

LA PLACE DE L'ARBRE À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AU FIL DU TEMPS

À l'incorporation de la Ville en 1874, la forêt urbaine occupait peu d'espace. Salaberry-de-Valleyfield était plutôt un territoire majoritairement agricole au paysage influencé fondamentalement par le développement de diverses industries qui lui ont donné vie, notamment celle du textile. Malgré cette dominance, son histoire se forge aussi dans quelques éléments forestiers :

- Avant d'être désigné sous son nom actuel, le territoire municipal se nommait « Pointe-du-Lac » dû à la portion de terre s'étendant dans le lac Saint-François et qui servait de point de distribution de bois coupé sur le territoire.
- Le nom « Valleyfield », encore bien souvent utilisé pour nommer la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, est emprunté à l'usine de pâtes et papiers : « The Valleyfield Paper Mills », établie en 1856 (avant la venue de la Montreal Cotton Company), lui-même inspiré du nom d'une importante usine de papier en Écosse [2]. Le grand potentiel hydraulique à proximité de la baie Saint-François a certainement favorisé l'établissement de l'usine [3]. Avant l'électrification, la proximité d'une source d'eau était essentielle au fonctionnement des moulins des papeteries.

Déboisement... Entre 1830 et 1860, de vastes opérations de déboisement ont été réalisées pour permettre d'augmenter la superficie d'exploitation agricole. Puis, ce fût pour la création d'infrastructures majeures telles que le canal de Beauharnois (1845), aujourd'hui nommé site patrimonial de l'Entrée-Supérieure-de-l'Ancien-Canal-de-Beauharnois, et le nouveau canal de Beauharnois (1930). La faible superficie forestière peut d'ailleurs être constatée sur les photos aériennes datant de 1929.



Vue aérienne, 1929, avant urbanisation



Vue aérienne, 2017, après urbanisation

Plantations... Fort heureusement, depuis le déboisement agricole de l'époque, le territoire de Salaberry-de-Valleyfield n'a subi que peu de pertes en ce qui concerne le couvert forestier. Au contraire, une forêt urbaine a pris naissance avec l'accroissement continu de la population, le développement de secteurs résidentiels et la création de parcs. Dès 1883, des projets de foresterie urbaine ont vu le jour à Salaberry-de-Valleyfield. Les plus importants sont l'aménagement du parc Salaberry jusqu'en 1885 et celui du parc Delpha-Sauvé en 1936, des parcs qui sont encore aujourd'hui au cœur de la vie campivallensienne et des activités touristiques de la région.

La beauté naturelle du lieu et la majestuosité des arbres nous font oublier que le parc Delpha-Sauvé est une réalisation de l'homme, celle de Frederick G. Todd, qualifié comme le premier vrai architecte paysagiste au Canada. Cet élève de Frederick Law Olmsted, architecte à l'origine de Central Park à New York, a laissé sa marque ailleurs au pays : Vancouver, Saint-Jean de Terre-Neuve et Ottawa, Montréal (parc du Lac des castors sur le Mont-Royal) [4].

Petit à petit et jusqu'à aujourd'hui, de nouveaux boisés ont repeuplé naturellement certains secteurs inexploités et l'urbanisation a remplacé graduellement des champs agricoles dénudés par des secteurs résidentiels et des parcs bordés d'arbres.

Récemment, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, comme des citoyens, ont initié et réalisé de nombreux projets d'aménagement ou de conservation. Nous dénombrons entre autre :

- la plantation de 69 arbres et arbustes par la création de quatre (4) ruelles vertes (depuis 2012);
- la création, la protection, la conservation et la mise en valeur de boisés dans les lieux suivants :
 - Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée (1989),
 - Écoparc industriel (2012),
 - quartier de Grande-Île (2014),
 - rives de l'Ancien Canal de Beauharnois (2013),
 - parc-école Vert du quartier Champlain (2011) – 79 arbres plantés,
 - **Arboretum Frédéric-Back** – 78 arbres plantés,
 - Sentier Gisèle-Rémillard par les Incroyables comestibles (2016) – 78 arbres et arbustes plantés.



1939, Parc Delpha-Sauvé



Ruelle verte du cardage



Arboretum Frédéric-Back

PORTRAIT ACTUEL DE LA FORÊT URBAINE

Un grand potentiel de diversité... Le Québec se divise en **zones de rusticité** auxquelles sont associées les plantes adaptées aux spécificités de la zone. Salaberry-de-Valleyfield se trouve dans la zone de rusticité 5b. Les végétaux adaptés au territoire sont donc nombreux puisque ceux qui conviennent aux zones de rusticité inférieures ou égales à 5b y sont potentiellement adaptés. (Annexe A : carte des zones de rusticité du Canada [5].)

Par son PADD-E, Salaberry-de-Valleyfield a établi les exigences à rencontrer relativement à l'amélioration et au développement de la forêt, faisant ainsi preuve de leadership et prêchant par l'exemple. Dans ce contexte, et afin de planifier ses travaux de manière générale, la Ville a développé, ces dernières années, des outils :

- Cartographie des îlots de chaleur sur l'ensemble du territoire et priorisation des îlots de fraîcheur à créer par la plantation d'arbres et l'ajout de bandes vertes.
- Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux objectifs ambitieux que les milieux naturels et le maintien de la **canopée** contribuent à atteindre.
- Réglementation d'urbanisme qui comprend des mesures régissant l'abattage des arbres, les protections à prévoir lors de travaux de construction et de rénovation, la plantation d'arbres sur les terrains privés et l'implantation de zones tampons à partir de plantation d'arbres séparant les commerces et les industries des zones résidentielles à proximité.
- Règlement sur les nuisances qui comprend des clauses relatives au vandalisme des arbres publics.
- Base de données de **géoréférencement** des arbres publics du territoire recensant les travaux d'arboriculture réalisés et à planifier : entretiens cycliques, abattages, remplacements et nouvelles plantations. Cette base de données comprend également les caractéristiques, l'état de santé et d'autres informations pertinentes liées à chaque arbre répertorié.

Données disponibles, en 2017, sur la forêt urbaine de Salaberry-de-Valleyfield :

- Indice de canopée (année de référence : 2016), incluant les proportions par secteurs;
- Estimation du nombre total d'arbres, incluant les proportions par secteurs;
- Inventaire des arbres remarquables et quatre (4) circuits de découverte;
- Inventaire des principales espèces d'arbres en bordure de rue;
- Inventaire partiel des arbres publics : plus de 3 000 arbres;
- Données de caractérisation spécifique de secteurs boisés et de milieux humides.



Les arbres remarquables fascinent et méritent leur préservation puisqu'ils rendent unique le patrimoine arboricole de la ville. (Voir à droite.)

Essence dominante du territoire Campivallensien, l'érable de Norvège se présente sous forme d'alignement à de nombreux endroits dans la ville. Un grand effort de diversification, depuis 2011, permet de varier la composition de cette forêt urbaine dans une perspective de biodiversité et d'augmentation de la **résilience**.

D'un quartier à l'autre, il existe des différences en ce qui a trait à l'ambiance paysagère et à la grandeur du couvert forestier. Ces écarts se réduiront avec le temps grâce à la concrétisation de la Politique de l'arbre.

119 ARBRES ! REMARQUABLES !

Recensés à ce jour au nombre de 119 par l'organisme Crivert, les arbres remarquables sont rassemblés, depuis 2013, dans quatre (4) circuits autoguidés disponibles sur notre plate-forme Internet [6].

LA SITUATION EN CHIFFRES

- La forêt urbaine de Salaberry-de-Valleyfield compte un total d'environ 57 170 arbres individuels.
- Les boisés du territoire regroupent quant à eux près de 500 000 arbres.
- Un total évalué pour l'année de référence 2016 à 544 220 arbres avec 85 % d'arbres sur le domaine privé¹.

Les trois (3) espèces d'arbres les plus fréquentes sur rue (incluant façade) à Salaberry-de-Valleyfield² :

- Érable de Norvège (24 %),
- Érable argenté (11 %),
- Bouleau gris (8 %).

¹ Consulter l'annexe B

² En 2010 l'organisme en environnement, Crivert, a effectué un inventaire de 2 014 arbres identifiés à l'espèce. L'objectif était d'améliorer les connaissances sur la biodiversité des arbres en façade de rue dans tous les quartiers de la ville.

LES ARBRES : RÔLE FONDAMENTAL, VALEUR INESTIMABLE

**PRÉSERVER NOTRE FORÊT URBAINE C'EST PRÉSERVER, ET MÊME AMÉLIORER, NOTRE QUALITÉ DE VIE.
UN ARBRE...**

PURIFIE L'AIR

- Produit de l'oxygène : deux arbres matures génèrent de l'oxygène pour une famille de quatre (4) personnes.
- Réduit les effets néfastes des gaz à effet de serre.
- Intercepte jusqu'à 20 kg de poussière par an. L'air présent dans une rue dépourvue d'arbres contient 10 000 à 12 000 particules en suspension par litre d'air contre 3 000 dans les rues où les arbres sont présents.

AMÉLIORE NOTRE SANTÉ

- Stimule la pratique d'activités physiques.
- A un impact positif sur la santé mentale et physique.
- Renforce le système immunitaire.
- Protège des maladies respiratoires.
- Réduit le taux de stress.

EMBELLIT NOTRE MILIEU DE VIE

Rend les quartiers, les rues et les espaces plus accueillants, moins monotones.

RAFRAÎCHIT

Lutte contre les îlots de chaleur : il fait moins chaud sous les arbres qui interceptent de 60 à 98 % de la lumière, tout en utilisant la chaleur du soleil.

MAINTIENT LA BIODIVERSITÉ

Fournit un habitat, nourriture et protection, propice au maintien de plantes et d'animaux.

RÉDUIT LE BRUIT ET PLUS ENCORE

Agit comme écran contre le bruit, les odeurs, la poussière et les polluants, etc., particulièrement à proximité d'une rue, de commerces ou d'industries.



RÉDUIT LES COÛTS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION

- Protège contre le vent ce qui diminue de 10 à 15 % la demande en énergie pour le chauffage.
- Reflète la lumière ce qui réduit en moyenne de 35 % la demande en énergie pour la climatisation.

RÉDUIT L'EAU DE RUISSELLEMENT ET PROTÈGE LES SOLS

- Améliore la qualité de l'eau en ralentissant le ruissellement des eaux de surface.
- Favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Diminue les risques de débordement (surverses).
- Réduit les risques d'érosion des sols.
- Permet une stabilisation des sols par les racines.
- Ralentit le processus de vieillissement des infrastructures (réseaux, bâtiments, rues et trottoirs).



CONTRIBUE À LA COHÉSION SOCIALE

- Réduit le nombre de crimes et d'incivilités.
- Augmente le sentiment d'appartenance.
- Accroît la participation aux activités sociales.

AUGMENTE LA VALEUR DES PROPRIÉTÉS ET L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Les propriétés agrémentées d'arbres matures peuvent voir leur valeur marchande augmenter de 7 à 15 %. La présence d'arbres accroît l'activité économique dans les quartiers commerciaux.

ENGENDRE DES ÉCONOMIES AUX CONTRIBUABLES

La valeur des bénéfices de la forêt urbaine est obtenue en totalisant la réduction des coûts associés aux traitements des eaux, à l'assainissement de l'air, au chauffage, à la climatisation, au vieillissement des infrastructures, aux frais médicaux, à la criminalité et au vandalisme. Par exemple, la valeur de la forêt urbaine de Montréal est évaluée à 4,5 milliards de dollars par année en termes de bénéfices écologiques, sociaux et économiques.

DÉFINITION D'UN ARBRE URBAIN : un arbre est une plante ligneuse de moyenne ou grande taille, c'est-à-dire une plante composée de bois (contient de la **lignine**) lui procurant de la résistance, rattachée au sol par des racines. L'arbre urbain désigne tout arbre, qu'il soit implanté spontanément ou introduit par l'homme. L'arbre urbain se distingue par les bénéfices essentiels et durables qu'il procure aux humains, avec qui il cohabite, et par l'écosystème urbain auquel il s'est adapté.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES



BÉNÉFICES SOCIAUX

- **Environnement plus sain** – La présence des arbres ainsi que de hauts taux d'espaces verts favorisent une réduction du taux de stress [7,8], contribuent à améliorer le niveau d'activité physique [9] et a un impact positif sur la santé mentale [10].
- **Espaces et rues plus accueillants** – Les arbres adoucissent les lignes architecturales et brisent la monotonie des structures minérales en procurant notamment une diversité de couleurs, de formes et de textures [11].
- **Diminution du taux de criminalité** – Une augmentation de la végétation en milieu urbain correspond à une baisse des activités criminelles [12].
- **Augmentation du sentiment d'appartenance** – La présence d'arbres dans des espaces publics est proportionnelle à l'utilisation et au taux d'activités sociales qui s'y déroulent [13]. Dans un même ordre d'idée, il a été démontré qu'un sentiment de solitude corrèle avec la faible présence d'espaces verts dans le voisinage [14].
- **Renforcement du système immunitaire** – L'exposition à divers **micro-organismes** présents dans les environnements naturels est un facteur pouvant renforcer le système immunitaire [15].



BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

- **Purification de l'air et séquestration des gaz à effet de serre** – Un taux élevé de particules en suspension dans l'air accentue les symptômes liés aux maladies respiratoires. Les arbres, particulièrement les conifères ayant un feuillage fin et complexe, contribuent à capter ces particules en suspension [16]. À cet effet, l'air présent dans une rue dépourvue d'arbres contient 10 000 à 12 000 particules en suspension par litre d'air alors que ce nombre chute à 3 000 dans les rues où les arbres sont présents [17]. Un arbre mature en milieu urbain peut intercepter jusqu'à 50 livres de particules par année [18]. Ajoutons que les arbres agissent aussi comme puits de carbone lors de leur croissance. Plus leur diamètre est élevé et leur canopée étendue, plus ils emmagasinent de carbone [19].
- **Lutte aux îlots de chaleur** – Les arbres interceptent la lumière du soleil et luttent, par le fait même, contre les îlots de chaleur urbains. Les arbres ayant une canopée peu dense interceptent entre 60 et 80 % de la lumière alors que les arbres possédant un couvert dense interceptent jusqu'à 98 % de la lumière [20]. En plus, le processus d'évapotranspiration effectué par les arbres utilise de l'énergie (chaleur), ce qui contribue à réduire la température [21]. Cet effet de baisse de température se fait sentir dans les parcs où la température durant le jour serait en moyenne inférieure d'environ 1 °C par rapport à celle extérieure au parc; la différence de température étant plus grande dans les parcs de grande superficie [22].

- **Gestion de l'eau de pluie** – Durant les épisodes de pluie, l'interception de l'eau par les arbres apporte plusieurs bénéfices. Une partie de l'eau de pluie est interceptée par le feuillage des arbres d'où elle sera évaporée sans se rendre au sol. L'autre partie atteindra le sol, mais à la suite de son écoulement sur l'arbre. Cela permet de distribuer la quantité d'eau reçue sur une plus grande période de temps, diminuant ainsi les risques de débordement du réseau d'aqueduc. Les racines, quant à elles, récupèrent une certaine quantité d'eau permettant l'infiltration d'une plus grande quantité dans le sol [23].
- **Biodiversité des milieux urbains** – L'arbre représente un habitat propice au maintien de plantes et d'animaux, notamment en fournissant nourriture et protection [24]. À cet effet, il a été démontré que les parcs urbains sont des points chauds (« hotspots ») de biodiversité, c'est-à-dire qu'ils contiennent une grande richesse en matière de biodiversité dans le territoire urbain [25].
- **Réduction du bruit** – La végétation à feuilles persistantes crée des écrans compacts et de grandes dimensions qui sont efficaces pour réduire le bruit [11]. Une autre étude suggère que les parcs urbains bien aménagés, c'est-à-dire un parc de bonne taille comportant un grand couvert, peu importe l'essence d'arbre, diminuent significativement le niveau de bruit perçu [26].
- **Stabilisation du sol et réduction de l'érosion** – La végétation contribue à réduire l'érosion du sol essentiellement par deux méthodes : en empêchant l'ablation du sol et en favorisant la sédimentation [27]. En effet, plusieurs éléments résultant de la présence de végétation contribuent à la réduction de l'effet des composantes responsables de l'érosion. Pensons entre autres à la litière du sol créée par la végétation qui intercepte les gouttes de pluie, les empêchant de tomber directement sur le sol et donc de l'éroder [28]. Douceur et lenteur contribuent également au captage de sédiments préalablement érodés [27].





BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES

- **Réduction des coûts de chauffage et de climatisation** – Une étude menée dans quatre (4) villes canadiennes (Toronto, Edmonton, Montréal et Vancouver) a permis de déterminer que la protection des arbres contre le vent peut réduire la demande en énergie pour le chauffage de 10 à 15 % (moyenne de 11 % pour Montréal). Dans une autre saison, la présence d'arbres et de matériaux de recouvrement, reflétant davantage la lumière, réduit, en moyenne de 35 % la demande en énergie pour la climatisation [29]. L'impact ne s'arrête pas là, car les systèmes de climatisation libèrent des gaz réfrigérants dont l'impact en termes de gaz à effet de serre est démultiplié. La diminution de la demande en climatisation peut engendrer la conservation de 2 à 10 fois plus de carbone que celui séquestré dans les arbres; ceux-ci ont donc un double effet sur la quantité de carbone présent dans l'environnement [19].
- **Augmentation de la valeur des propriétés** – La présence d'un ou plusieurs arbres sur une propriété pourrait en faire augmenter sa valeur marchande de 7 à 15 % [30].
- **Augmentation des activités commerciales** – La présence d'arbres accroît l'activité économique dans les quartiers commerciaux [31].
- **Valeur des contributions de la forêt urbaine** – La valeur des bénéfices de la forêt urbaine peut être quantifiée monétairement. Cet exercice a été fait pour la Ville de Toronto établissant la valeur de sa forêt urbaine à 7 milliards de dollars, soit environ 700 \$ par arbre. Cette valeur a été obtenue en totalisant les bénéfices de la forêt urbaine et la valeur économisée pour différents éléments tels que les frais médicaux, de traitements des eaux comme d'assainissement de l'air de chauffage et de climatisation [32]. La valeur de la forêt urbaine de Montréal serait, quant à elle, évaluée à 4,5 milliards de dollars, représentant 4,07 \$ par arbre par année en termes de bénéfices [33].





BÉNÉFICES ACCRUS DES ARBRES REMARQUABLES

Pour être considéré comme remarquable, un arbre doit se distinguer en rencontrant un ou plusieurs des critères suivants :

- Être une espèce désignée menacée ou vulnérable ou susceptible de l'être;
- Avoir un diamètre égal ou supérieur au diamètre minimal requis pour être considéré comme remarquable. Ce diamètre minimal a été établi en fonction du diamètre du plus gros arbre de l'essence correspondante ainsi que de la condition de l'arbre évalué [34].
- Avoir un **port** ou une forme particulière;
- Être l'un des plus anciens représentants de son espèce sur le territoire campivallensien;
- Être lié à une partie de l'histoire de Salaberry-de-Valleyfield ou à un personnage ayant marqué celle-ci.

Dans les deux derniers cas, un tel arbre sera donc considéré comme remarquable pour son caractère patrimonial.

Les arbres remarquables peuvent certainement accroître les bénéfices nommés précédemment. Un arbre, ainsi considéré du fait de sa grande taille, aura des bénéfices environnementaux plus importants que les autres, notamment en termes de séquestration du carbone ou d'ombrage. Remarquable par sa valeur historique, l'arbre peut procurer certainement un sentiment d'appartenance supérieur à son propriétaire ainsi qu'à la communauté campivallensienne. Quant aux arbres remarquables par leur esthétisme particulier, ils ont une plus grande valeur monétaire.



VISION

L'objectif de la Politique de l'arbre est d'accorder à celui-ci sa juste place dans le développement de notre communauté. Dans le respect de l'intérêt collectif, la vision de cette politique cherche à assurer une harmonie et une cohabitation entre les arbres et l'urbanisation de notre milieu. Pour se faire, Salaberry-de-Valleyfield vise à se distinguer par :

- La qualité de l'entretien de ses arbres, tant par la Ville que par ses citoyens;
- La diversité de son couvert forestier **résilient**;
- L'abondance d'un couvert de qualité;
- Les valeurs de considération des arbres comme un bien commun où les mesures œuvrent à garantir et maintenir la place de l'arbre en cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Pour y parvenir, cette politique propose des actions qui, à long terme, permettront à Salaberry-de-Valleyfield d'atteindre cette vision et de se distinguer en matière de foresterie urbaine.

Cette vision se traduit notamment par plusieurs éléments essentiels tels que :

- La plantation de différentes espèces d'arbres adaptées au milieu;
- Un personnel formé et appuyé par des outils réglementaires adéquats;
- Une gestion harmonisée;
- L'appui d'une communauté participative et sensibilisée.

L'arbre à Salaberry-de-Valleyfield, qu'il soit sur terrain privé ou public, est dorénavant une richesse collective!





« Ils se sont reproduits en une multitude de formes et de tailles, chacune adaptée au climat et aux qualités du sol. Ce faisant, ils ont contribué à ce que toutes les formes de vies se développent. Chaque arbre multiplie la surface de la terre par une infinité de branches qui deviennent des mondes sans fin pour des milliers de formes de vie. Et c'est là que naissent la richesse et la diversité de notre monde.

Chaque espèce d'arbre a « trouvé » le moyen de se multiplier en produisant des graines savoureuses, des noix, des fruits et ainsi assurer la subsistance des animaux et des humains. »

-FRÉDÉRIC ET SUZEL BACK

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

La présente section se décline en quatre (4) grandes orientations qui énoncent les objectifs à la base du plan d'action pour la mise en œuvre de cette Politique de l'arbre à Salaberry-de-Valleyfield.

ORIENTATION 1 – INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION

La Politique de l'arbre est ambitieuse de par ses objectifs, l'étendue du territoire ciblé et parce qu'elle devra son succès à l'implication d'un très grand nombre de personnes qu'il faudra informer, sensibiliser et parfois former afin que tous soient en mesure de travailler ensemble à l'épanouissement de notre forêt urbaine.

L'information contenue et découlant de la Politique de l'arbre doit donc être diffusée aux divers acteurs : gestionnaires municipaux, entreprises appelées à travailler à proximité des arbres, organismes communautaires œuvrant dans les domaines liés à l'environnement ou encore citoyens et citoyens corporatifs côtoyant et bénéficiant de cette forêt urbaine. Une importance particulière doit être apportée à ces derniers, considérant qu'une proportion importante de la canopée campivallensienne est de nature privée. Les propriétaires privés, sensibilisés à l'importance des arbres, jouent un rôle de premier plan dans le maintien d'une forêt urbaine diversifiée et en santé.

Les initiatives de mobilisation sont une part non négligeable du maintien et du développement de la forêt urbaine à Salaberry-de-Valleyfield. La présente politique veille donc à encourager ces initiatives par les acteurs de la communauté.

Objectif 1.1 Encourager les initiatives de mobilisation relatives à la forêt urbaine

Les initiatives de mobilisation sont en essor à Salaberry-de-Valleyfield. Plusieurs projets de verdissement ont pu être réalisés grâce à la participation citoyenne et communautaire. Notons à titre d'exemples, les aménagements des ruelles vertes, de l'Arboretum Frédéric-Back, du Sentier Gisèle-Guérin-Rémillard et les nombreuses plantations d'arbres initiées par des organismes locaux. Des initiatives comme celles-ci, combinées à la participation active des citoyens aux divers projets de verdissement, sont très précieuses. Non seulement elles assurent un couvert arboricole diversifié et de qualité, mais elles contribuent grandement au sentiment d'appartenance des citoyens envers leur ville et leur forêt urbaine.

Objectif 1.2 Sensibiliser les citoyens sur la santé de la forêt urbaine et ses bienfaits

Les citoyens agissent comme vecteurs de réussite dans les actions mises en place par cette politique. Ils sont non seulement propriétaires de nombreux arbres, mais ils sont aussi ceux qui bénéficient de la forêt urbaine, incluant les arbres des parcs et des espaces publics. Ainsi, il est primordial de s'assurer que les Campivallensiens ont à leur disposition tous les outils nécessaires pour connaître la base des bonnes pratiques arboricoles, les actions mises en place à Salaberry-de-Valleyfield et les mesures législatives en vigueur.

Finalement, les bienfaits de notre forêt urbaine doivent être mis en valeur afin que chacun puisse apprécier comme il se doit ce bien commun et contribuer à son maintien et à son développement.

Objectif 1.3 Former en continu les gestionnaires et les intervenants

Les mesures d'entretien et de protection des arbres adoptées par les gestionnaires et les divers intervenants, appelés à travailler à proximité des arbres ou dans les sphères connexes à la foresterie urbaine, servent d'exemple aux citoyens et ont une incidence directe sur la qualité de la forêt urbaine. Ainsi, leur formation adéquate et en continue se doit d'être conforme aux dernières avancées en foresterie urbaine. Elle est nécessaire afin de mettre en place et de maintenir une gestion efficiente de la forêt urbaine sur tout le territoire.

Objectif 1.4 Informer les citoyens et les intervenants sur l'atteinte des objectifs de la politique

Les divers intervenants et la population de Salaberry-de-Valleyfield doivent s'approprier la Politique de l'arbre, se mobiliser et le rester. Dans cette optique, il est important de communiquer les avancées pour chaque objectif décrit dans la présente politique à tous ceux qui jouent un rôle dans le maintien d'une forêt urbaine de qualité.



ORIENTATION 2 - CONNAISSANCE DU PATRIMOINE FORESTIER

Détenir une connaissance approfondie du patrimoine forestier est incontournable pour assurer la saine gestion de la forêt urbaine. À cet effet, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a développé une base de données. Elle centralise les informations existantes relatives au domaine public et privé de la forêt urbaine campivallensienne en constante évolution et y intègre des données supplémentaires pour dresser son portrait complet.

Objectif 2.1 Référencer les données acquises

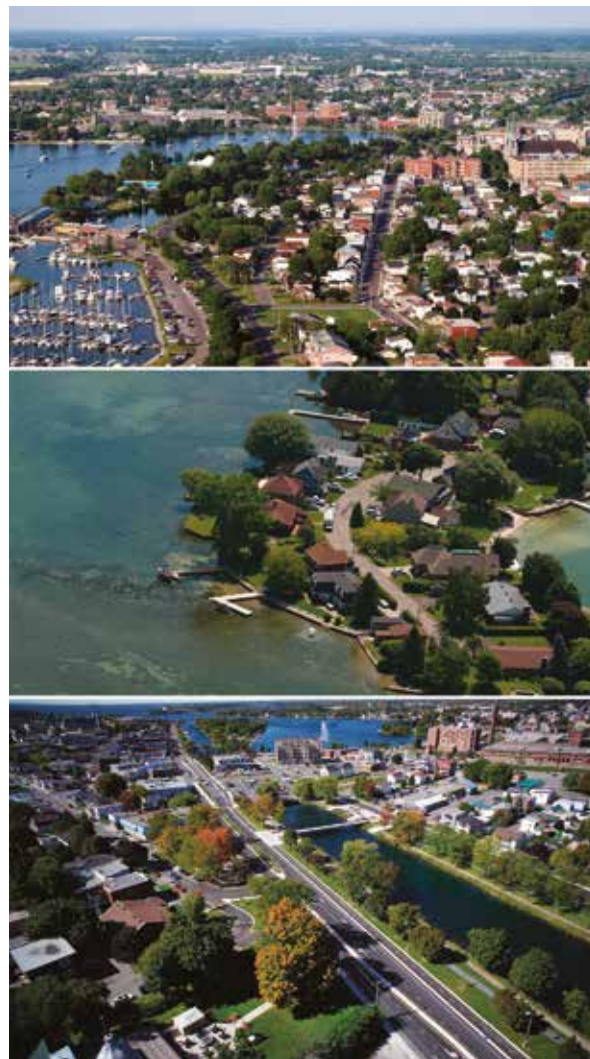
Afin d'établir un portrait exhaustif, il faut centraliser et rendre accessibles les données existantes d'intérêts. Elles ont été collectées au fil du temps par plusieurs services municipaux ou groupes communautaires ayant contribué à la gestion ou à la caractérisation de la forêt urbaine.

Objectif 2.2 Compléter l'inventaire et le portrait de la forêt urbaine

Compléter le portrait de la forêt urbaine afin d'en permettre une gestion efficiente, la pleine mise en valeur de ses bienfaits et d'en assurer la santé et la pérennité. La forêt urbaine se subdivise en secteurs (arbres municipaux en bordure de rue ou dans les espaces verts, arbres privés, boisés municipaux ou privés, etc.) selon le niveau de gestion requis pour son maintien et sa mise en valeur. Nous pouvons ainsi déterminer la complexité des données à recueillir selon le secteur et parvenir à un portrait complet de la forêt urbaine répondant aux besoins de tous les intervenants.

Objectif 2.3 Maintenir et mettre à jour les données

La forêt urbaine est vivante et en constante évolution. Le maintien et la mise à jour fréquente des données d'inventaire et de caractérisation est nécessaires afin de conserver un portrait réel et utile de la forêt urbaine.



ORIENTATION 3 - SANTÉ DE LA FORÊT URBAINE

Une forêt urbaine bien entretenue, diversifiée et offrant un couvert d'arbres matures sur l'entièreté du territoire urbain est beaucoup plus résistante aux événements défavorables et perturbateurs. Parmi ceux-ci, notons : les conditions météorologiques extrêmes ponctuelles, l'impact des changements climatiques, l'occurrence d'insectes, de champignons ou de bactéries et les **envahisseurs exotiques** qui peuvent affecter des secteurs entiers d'une forêt affaiblie. Une forêt urbaine en santé limite les dégâts potentiels, assure une réduction des coûts importants en cas d'événements défavorables et permet à tous les Campivallensiens ainsi qu'à l'écosystème urbain de profiter pleinement des bienfaits accrus d'une présence continue d'arbres à Salaberry-de-Valleyfield.

Objectif 3.1 Diversifier le couvert forestier

Un couvert forestier diversifié permet à la forêt urbaine d'être plus résiliente. Les arbres urbains sont justement particulièrement exposés à des événements défavorables et à de nombreuses perturbations. Plus précisément, la résilience est influencée par leur position (les bons arbres aux bons endroits), la variété d'espèces d'arbres, les caractéristiques associées et leur adaptabilité aux conditions du territoire. Concrètement, une grande diversité, en limitant la dominance d'une espèce sur le territoire, diminue les risques associés aux **agents pathogènes** et aux insectes ravageurs.

Objectif 3.2 Bonifier le couvert forestier

Les nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et économiques qu'apportent les arbres urbains sont incontestables scientifiquement et humainement. Plus le couvert forestier est important, plus les bénéfices sont accrus, et ce, particulièrement en secteur résidentiel. Certains secteurs ou quartiers de Salaberry-de-Valleyfield bénéficient d'un couvert forestier plus dense que d'autres créant ainsi des iniquités entre les milieux de vie. À cet effet, diverses actions, comme la plantation d'arbres, la régénération naturelle de la forêt dans certains espaces vacants inexploités ou l'établissement de connexions par le biais de corridors verts, visent à densifier uniformément le couvert forestier sur le territoire.



Objectif 3.3 Conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine forestier

Notamment en raison de leur envergure, les arbres matures, qu'ils soient privés ou publics, apportent plus de bénéfices à la communauté que les arbres nouvellement plantés. Les arbres étant des êtres vivants complexes qui nécessitent des décennies pour atteindre leur maturité, il est important de miser sur leur conservation, leur protection et sur des pratiques arboricoles adéquates pour les maintenir en santé. À plus grande échelle, l'objectif est d'optimiser les bénéfices générés par les corridors verts et notre forêt urbaine dans son ensemble. Les arbres remarquables ou patrimoniaux, quant à eux, sont irremplaçables et doivent donc bénéficier d'une protection accrue, voire d'un statut particulier, qui assurera leur pérennité pour que les générations futures puissent en bénéficier à leur tour.



ORIENTATION 4 – GESTION DE LA FORÊT URBAINE

La gestion de la foresterie urbaine doit être efficiente afin de garantir le maintien en santé de notre forêt urbaine et d'en tirer un maximum de bénéfices, tout en minimisant les frais liés à la réalisation de notre vision commune. Cette gestion efficiente implique une amélioration de la planification générale de toutes les interventions sur la forêt urbaine. Efficacité, constance, rigueur et qualité doivent être les maîtres-mots dans le suivi et l'entretien régulier des arbres municipaux dont bénéficient tous les Campivallensiens.

Objectif 4.1 Améliorer la planification générale

Revoir l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières afin d'apporter les changements nécessaires à l'atteinte d'un mode de gestion efficient de la forêt urbaine sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield. Établir en plus, par l'amélioration de la planification, un plan d'accroissement de la canopée en fonction du zonage municipal qui aura notamment des impacts bénéfiques à moyen et long terme sur la qualité de vie à Salaberry-de-Valleyfield.

Objectif 4.2 Améliorer l'entretien et le suivi des arbres municipaux

Prévenir et planifier l'entretien des arbres municipaux dans le but de minimiser et d'uniformiser les coûts tout en maximisant la conservation des arbres matures. Un entretien réactif plutôt que préventif peut causer des désagréments aux citoyens vivants à proximité d'arbres. La conséquence en est la perte majeure des bénéfices sociaux et environnementaux liés aux arbres sains. La Ville de Salaberry-de-Valleyfield doit se doter d'outils performants qui, combinés à une gestion efficiente, permettront de réaliser un entretien cyclique préventif et adapté à tous les arbres municipaux de façon à ce que chaque citoyen puisse bénéficier pleinement de leur présence et de leur potentiel.



PLAN D'ACTION

Le plan d'action est le moyen de mettre en œuvre de la Politique de l'arbre afin de la rendre concrète et d'en assurer le succès. Ce plan d'action témoigne également de la volonté municipale à rencontrer les objectifs fixés en déclinant 54 actions principales sur un échéancier à court (2017-2020), moyen (2021-2025) et long terme (2026 et suivantes). Le plan d'action n'est pas exhaustif ni exclusif, car comme tous les autres outils de planification municipale, il se veut dynamique. Par conséquent, toutes actions structurantes qui à travers le temps permettraient de rencontrer les attentes seront prises en considération, tout comme les actions qui pourraient, sur un horizon aussi long, devenir désuètes et seront alors soustraites du plan.

Plusieurs actions dans cette politique sont davantage qualitatives que quantitatives, c'est-à-dire difficilement mesurable. Par contre, elles ont toutes été élaborées dans le but de rencontrer la vision et les valeurs énoncées dans cette politique. Des indicateurs ont été ciblés afin d'illustrer l'impact et l'amélioration de la forêt urbaine campivallensienne résultant de l'accomplissement de ces différentes actions.



INDICATEURS

Trois (3) indicateurs de résultats seront observés; les deux premiers se retrouvent également dans le PADD-E. Ces indicateurs sont les témoins des efforts mis en place à Salaberry-de-Valleyfield pour atteindre les différentes cibles :

- 1) Augmenter de 3 % l'indice de canopée d'ici 2020.**
(Cible : atteindre un indice de canopée de 20 % en 2020);
- 2) Atteindre un ratio annuel de 1,1 arbre planté pour chaque arbre abattu dans le domaine public.**
(Cible : planter plus d'arbres que d'arbres abattus en vue d'augmenter le couvert forestier du domaine public);
- 3) Respecter l'indicateur de biodiversité suivant : une forêt urbaine dans laquelle une famille³ d'arbres n'excède pas 30 % des effectifs, un genre³ n'excède pas 20 % et une même espèce³ ne représente pas plus de 10 % [35].**
(Cible : assurer la résilience de la forêt urbaine par de la biodiversité).

³ Classification scientifique qui permet de ranger les êtres vivants, dont les arbres, selon leurs caractéristiques génétiques. Famille, genre et espèce réfèrent à une hiérarchisation dont le groupe de base, soit le plus précis est l'espèce. Par exemple, l'érable à sucre (*Acer saccharum*) est le nom de l'espèce de l'arbre, érable (*Acer*) est son genre et Acéracées est sa famille. Par l'application de la règle de Santamour, on assure la diversité ainsi que la résilience de la forêt urbaine. Les arbres d'une même famille peuvent ne pas se ressembler physiquement, mais partagent les mêmes caractéristiques génétiques et vice et versa.

ACTION(S)	LEADER(S)	PARTENAIRE(S)	ÉCHÉANCIER	ANNÉE CIBLE DE RÉALISATION
-----------	-----------	---------------	------------	----------------------------

ORIENTATION 1 - INFORMATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION

Objectif 1.1 : Encourager les initiatives de mobilisation relatives à la forêt urbaine

1	Encourager les initiatives et les projets de mobilisation en lien avec le verdissement.	SETP	URB, REL, PART	Court terme	2017, en continu
2	Impliquer les organismes communautaires, les citoyens et les citoyens corporatifs lors de plantations d'arbres municipaux.	SETP	COM, PART	Court terme	2017, en continu
3	Créer des œuvres artistiques avec les arbres morts, malades ou déperissants.	SRC, SETP	URB, REL	Court terme	2017, en continu

Objectif 1.2 : Sensibiliser les citoyens sur la santé de la forêt urbaine et ses bienfaits

4	Offrir aux citoyens un service personnalisé d'informations, disponible sur demande, afin de répondre à tous leurs besoins d'informations en lien avec l'arboriculture.	SETP	URB	Court terme	2017, en continu
5	Communiquer la Politique de l'arbre, les règlements et les bonnes pratiques d'arboriculture auprès des citoyens et des acteurs locaux.	REL	SETP, SRC, URB, PART	Court terme	2017, en continu
6	Témoigner du rôle que joue notre forêt en nommant le Micocoulier occidental (<i>Celtis occidentalis</i> L.) comme arbre emblème de Salaberry-de-Valleyfield.	SETP, REL	s.o.	Court terme	2017, à l'adoption de la politique

ACTION(S)	LEADER(S)	PARTENAIRE(S)	ÉCHÉANCIER	ANNÉE CIBLE DE RÉALISATION
7 Promouvoir et instaurer des mesures, telles : « Mon arbre à moi » (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs), concours du plus bel arbre, etc., visant l'implication de l'ensemble de la communauté ainsi que son appropriation de la forêt urbaine.	SETP	URB, REL	Court terme	2019
8 Éduquer les jeunes sur l'importance des arbres et l'interdépendance avec l'humain par des animations scolaires et/ou des camps de jour.	SETP	REL	Court terme	2017, en continu
9 Réaliser annuellement une conférence ou un atelier sur les bonnes pratiques en arboriculture pour les citoyens.	SETP	REL	Court terme	2017, en continu
10 Développer un outil accessible aux citoyens leur permettant de faciliter leurs choix d'arbres selon le principe du bon arbre au bon endroit.	SETP	REL, ING, INF	Court terme	2019
11 Promouvoir les arbres remarquables du territoire.	SETP, REL	PART	Court et moyen terme	2017, en continu
12 Mettre à la disposition des citoyens un outil en temps réel permettant d'identifier, de localiser et de consulter les informations relatives aux arbres municipaux.	SETP, REL	ING, INF	Moyen et long terme	2023

Objectif 1.3 : Former en continu les gestionnaires et les intervenants

13	Être à l'avant-garde des connaissances techniques et scientifiques et développer les compétences du personnel responsable pour bénéficier d'une expertise municipale novatrice.	SETP	RH	Court terme	2017, en continu
14	Fournir une connaissance de base et assurer une formation continue du personnel de soutien (réceptionnistes, travailleurs dans les parcs, escouade verte, cols bleus, etc.) afin de répondre efficacement aux besoins de « première ligne ».	SETP	RH, REL	Court terme	2017, en continu

Objectif 1.4 : Informer les citoyens et les intervenants sur l'atteinte des objectifs de la politique

15	Diffuser l'atteinte des résultats de la Politique de l'arbre par le biais de la reddition annuelle de comptes du PADD-E.	REL / SETP	CCDD-E	Court, moyen et long terme	Dès 2018, annuellement
-----------	--	------------	--------	----------------------------	------------------------

ORIENTATION 2 - CONNAISSANCE DU PATRIMOINE FORESTIER

Objectif 2.1 : Référencer les données acquises

16	Répertorier dans la base de données existante toutes les informations disponibles d'inventaire et de caractérisation de la forêt urbaine.	SETP	Tous les services, PART	Court terme	2018
17	Rendre accessibles les données de la forêt urbaine à tous les services municipaux.	SETP	ING, INF	Court terme	2018

Objectif 2.2 : Compléter l'inventaire et le portrait de la forêt urbaine

18	Compléter l'inventaire des arbres publics de tout le territoire (excluant les secteurs boisés).	SETP	ING, ING, URB	Moyen terme	2021
-----------	---	------	---------------	-------------	------

ACTION(S)	LEADER(S)	PARTENAIRE(S)	ÉCHÉANCIER	ANNÉE CIBLE DE RÉALISATION
19 Réaliser l'inventaire des arbres publics situés dans des boisés.	SETP	ING, ING	Moyen terme	2023
20 Mettre à jour et bonifier, en continu, l'inventaire des arbres remarquables du territoire.	SETP	SRC, URB, Citoyens, PART	Court, moyen et long terme	2017-2018, mise à jour
21 Réaliser l'inventaire des arbres privés en zone urbaine (excluant les boisés et la zone agricole).	SETP	URB, ING, Citoyens	Moyen terme	2025
22 Compléter les données de caractérisation des boisés privés.	SETP, URB	Citoyens	Long terme	2027

Objectif 2.3 : Maintenir et mettre à jour les données

23 Mettre à jour l'indice de canopée.	SETP	s.o.	Court et long terme	2020, ensuite à tous les 7 ans
24 Mettre à jour, en continu, les informations acquises dans la base de données.	SETP	ING	Court terme	2017, en continu
25 Mettre à jour l'inventaire des arbres et des boisés privés.	SETP	URB, ING, Citoyens	Long terme	2037. tous les dix ans

ORIENTATION 3 - SANTÉ DE LA FORÊT URBAINE

Objectif 3.1 : Diversifier le couvert forestier

26 Favoriser une plus grande variété d'espèces d'arbres et leur mixité lors de plantations publiques tout en respectant le principe du bon arbre au bon endroit.	SETP, SRC, ING	s.o.	Court terme	2017, en continu
---	----------------	------	-------------	------------------

27	Privilégier les espèces indigènes, ou bien adaptées, et sans risques de devenir envahissantes ou de dénaturer le paysage.	SETP	ING, URB, PART, Citoyens	Court terme	2017, en continu
28	Offrir aux citoyens et partenaires un accompagnement dans le choix des arbres lors de plantations ou de projets de verdissement.	SETP	s.o.	Court terme	2017, en continu

Objectif 3.2 : Bonifier le couvert forestier

29	Accroître le couvert végétal par des plantations annuelles dans divers secteurs ou quartiers de la ville, tout en priorisant les milieux qui présentent des lacunes pour atténuer les iniquités.	SETP	SRC, ING, PART	Court et moyen terme	2017 à 2023
30	Réduire les îlots de chaleur par la plantation d'arbres dans les zones sensibles identifiées par la Santé publique.	SETP, ING	URB, PART	Court terme	2017, en continu
31	Intégrer, lorsque possible, la plantation d'arbres dans la réalisation de projet ou d'œuvres culturelles.	SRC, SETP	URB	Court terme	2017, en continu
32	Instaurer des mesures permettant la régénération naturelle d'espaces vacants publics et privés.	SETP	REL, ING, URB, PART, Citoyens	Court et moyen terme	2018 à 2023
33	Réaliser des plantations et protéger des zones boisées afin de concrétiser la trame verte et bleue sur le territoire.	SETP, URB	SRC, ING, PART	Court terme	Dès 2017 et suivantes
34	Soutenir l'implantation de végétaux en bande riveraine publique et privée en ciblant les zones à faible valeur écologique.	SETP, URB	SRC, PART, Citoyens	Court terme	2019

ACTION(S)	LEADER(S)	PARTENAIRE(S)	ÉCHÉANCIER	ANNÉE CIBLE DE RÉALISATION
35 Mettre en place des programmes de subvention pour inciter la plantation d'arbres par les citoyens, notamment en cour avant (ex. « Une maison un arbre »).	URB, SETP	REL, ING, PART	Court terme	2019
36 Revoir la définition d'un arbre, notamment dans la réglementation relative à la plantation en cour avant privée afin d'assurer l'implantation d'arbres à moyen ou grand déploiement.	URB	SETP	Court terme	2018

Objectif 3.3 : Conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine forestier

37 Diffuser et appliquer la procédure de protection des arbres lors de travaux municipaux et privés nécessitant une intervention à proximité d'arbres et modifier la réglementation.	SETP, URB	SRC, ING	Court, moyen et long terme	2017, en continu
38 Perpétuer la politique de remplacement de chaque arbre municipal abattu.	SETP	SRC, ING, URB	Court terme	2017, en continu
39 Conserver des arbres de vie lors d'abattages inévitables et apposer l'affichage informatif.	SETP, SRC, URB	REL, Citoyens	Court terme	2017, en continu
40 Mettre en place des mesures de dépistage et de contrôle des agents pathogènes et des insectes envahisseurs.	SETP	URB, SRC, REL	Court terme	2017, en continu
41 Poursuivre le dépistage de l'agrile du frêne, le traitement des frênes publics et leur remplacement préventif.	SETP	SRC	Court terme	2017, en continu

42	Encadrer les citoyens pour le dépistage de l'agrire du frêne et le traitement des frênes privés.	SETP	URB, REL	Court terme	2017, en continu
43	Promouvoir la liste des membres commerciaux de la Société Internationale d'Arboriculture Québec (SIAQ) pour les travaux sur des arbres privés.	REL	SETP	Court terme	2017
44	Réviser et bonifier la réglementation sur l'abattage et l'élagage sévère d'arbres en milieu privé dans les secteurs urbanisés et effectuer des suivis serrés des mesures d'application réglementaire.	URB	SETP, REL, Citoyens	Court terme	2018
45	Mettre à jour le règlement 218 concernant l'abat-tage des arbres publics.	SETP, MRC	CCDD-E, SRC	Court terme	2018
46	Mettre en place des mesures de protection particulières des arbres remarquables privés.	SETP, URB	SRC, REL, Citoyens	Court terme	2018
47	Mettre en place des mesures pour protéger les arbres publics lors de travaux privés.	SETP, URB	REL, Citoyens	Court terme	2018
48	Assurer la cohérence entre les orientations municipales et celles de la MRC dans le cadre de l'application de la politique gouvernementale sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du déboisement en milieu agricole.	SETP, URB	MRC, PART	Court terme	2017, en continu
49	Établir la responsabilité de gestion des arbres mitoyens et modifier la réglementation.	SETP, URB	REL, Citoyens	Court terme	2018

ACTION(S)	LEADER(S)	PARTENAIRE(S)	ÉCHÉANCIER	ANNÉE CIBLE DE RÉALISATION
-----------	-----------	---------------	------------	----------------------------

ORIENTATION 4 - GESTION DE LA FORÊT URBAINE

Objectif 4.1 : Améliorer la planification générale

50	Étudier le mode de gestion actuel de la forêt urbaine à Salaberry-de-Valleyfield et y apporter les modifications nécessaires afin de centraliser les responsabilités.	DG	SETP, SRC, URB, ING	Court terme	2017
51	Valoriser le bois et les copeaux sains provenant de travaux d'entretien ou d'abattage d'arbres publics en les distribuant pour du bois d'oeuvre, sous forme de paillis, ou en les compostant.	SETP	PART	Court terme	2017

Objectif 4.2 : Améliorer l'entretien et le suivi des arbres municipaux

52	Réaliser un plan d'action d'accroissement de la canopée par secteur.	SETP	URB, ING	Court terme	2020
53	Instaurer un entretien cyclique des arbres municipaux.	SETP	SRC	Long terme	2027, en continu
54	Dégager préventivement les arbres remarquables à proximité du réseau électrique en collaboration avec un arboriculteur certifié par Hydro-Québec.	SETP	SRC, URB	Court terme	2019, en continu

LE MOT DE LA FIN... OU PLUTÔT DU COMMENCEMENT!

Afin de symboliser par un point marquant dans l'histoire de Salaberry-de-Valleyfield l'adoption de cette politique, nous nommons un arbre comme **emblème** de la ville. L'idée n'est pas d'en planter à grande échelle, mais plutôt de faire connaître son statut particulier, le mettre sur un piédestal, en profiter pour sensibiliser la population à son écosystème fragile et célébrer la chance unique que nous avons de le retrouver naturellement à Salaberry-de-Valleyfield.

Plusieurs défis attendent Salaberry-de-Valleyfield pour atteindre les objectifs de la Politique de l'arbre. Ce document officialise la vision, les valeurs et les grandes orientations pour lesquelles la Ville s'engage en vue de préserver et de développer son patrimoine forestier. Les étapes à venir permettront de se donner les moyens de réaliser les objectifs et les actions évoquées. Concrètement, la bonification de la réglementation en place permettra de définir précisément les droits et les obligations de tous, des citoyens à la Ville, en ce qui a trait à la foresterie urbaine.

La Ville tient à souligner l'engagement du personnel municipal, de ses contractuels, du conseil municipal, des citoyens et des citoyens corporatifs. Elle tient à reconnaître les efforts, le travail professionnel, mais à titre bénévole, de personnes et d'organismes communautaires :

- L'organisme CRIVERT (Denis Gervais, Francine Poupard, Robert Poupard et David Lemieux-Bibeau);
- Le PRAQ (Audrée Bourdeau);
- Les Amis du parc régional des îles-de-Saint-Timothée;
- Les Incroyables comestibles (Jasmine Kabuya-Racine et Annie Vallières);
- Le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent
- L'organisation de la 46^e Finale des Jeux du Québec pour la centaine d'arbres distribués aux citoyens afin de compenser les GES émis;
- Nombreux citoyennes et citoyens.

Vous avez tracé le parcours de cette politique à grands coups de plantation, de persévérance, de mobilisation de la communauté et de volonté pour la mise en valeur des arbres à Salaberry-de-Valleyfield. Voyez cette politique de l'arbre comme un humble hommage à votre engagement soutenu pendant toutes ces années. Vous êtes au cœur de l'émergence de la Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield. La Ville compte sur vous pour continuer ENSEMBLE à façonner son visage « VERT » par une forêt urbaine qui ressemble à Salaberry-de-Valleyfield... aujourd'hui et demain! À la population d'emboîter le pas pour notre richesse collective : **Mon arbre pour tous!**

ARBRE EMBLÈME

MICOCOULIER OCCIDENTAL (*Celtis occidentalis* L.)

La présence du micocoulier est digne de mention sur notre territoire. Cette espèce d'arbre est peu commune au Québec. Jusqu'en 2008, le micocoulier figurait sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Il croît souvent à proximité des plans d'eau et sur les sols riches et calcaires, ce dont est constituée notre belle ville. Les colons l'ont surnommé « Bois inconnu » ou « Orme bâtard », simplement parce que son port ressemble à celui de l'orme, mais ils ne connaissaient pas cette sorte d'arbre **indigène**.

Le Micocoulier occidental peut atteindre une hauteur de 18 m et une largeur de 12 m : il s'agit d'un arbre à moyen déploiement. Sa croissance est moyenne à rapide. Son écorce unique, brun grisâtre, forme des crêtes verticales, très prononcées par endroits, lui confère un aspect très près de celui du liège. Il peut vivre jusqu'à 150 ans. Le planter maintenant, assure des années de bienfaits pour quelques générations.

Ses feuilles sont rugueuses, de couleur vert-jaunâtre, de forme pointue et asymétrique à la base. Le fruit est une baie pourpre qui persiste tout l'hiver. Les Amérindiens consommaient ses fruits sucrés. Aujourd'hui, la principale utilisation de cet arbre est l'ornementation. Il résiste d'ailleurs admirablement bien à la pollution urbaine, aux sols alcalins et pauvres ainsi qu'au sel de déglacage, ce pour quoi la Ville le choisit dans ses plantations municipales [36].

Vous pourrez le remarquer à plusieurs endroits, mature ou récemment planté, en boisé, dans les parcs ou en bordure de rue. Voici des endroits où observer le Micocoulier occidental, arbre emblème de Salaberry-de-Valleyfield : Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, notamment sur l'Île-des-Frères où un peuplement est caractérisé par sa présence abondante; Ancien-Canal-de-Beauharnois sur la bande riveraine de la rue Victoria Ouest; Îles Dondaine et des Patriotes; et Arboretum Frédéric-Back.



MON ARBRE. POUR TOUS



« Le meilleur moment pour planter un arbre était il y a 20 ans.
Le Deuxième meilleur moment est maintenant »

ARBRES CANADA

RECONNAISSANCES

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield tient à souligner le travail de madame Audrey Boulanger-Messier, une citoyenne impliquée dans notre belle collectivité et qui complète son baccalauréat en aménagement et environnement forestiers à l'Université Laval. En collaboration avec l'équipe municipale en environnement et sous l'œil avisé du CCDD-E, madame Boulanger-Messier a offert son temps gracieusement en associant deux objectifs : son projet de fin d'études et la Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield.

Recherche et rédaction :

Audrey Boulanger-Messier, étudiante au baccalauréat en aménagement et environnement forestiers à l'Université Laval

Maggy Hinse, biologiste spécialisée en écologie Conseillère en environnement, Service de l'environnement et des travaux publics

Marie-Lou Lacasse, arboriculteur certifié par l'ISA NO QU-0138A, M.Sc. Biologie végétale et technicienne en environnement, Service de l'environnement et des travaux publics

Coordination de la démarche :

Maggy Hinse

Supervision globale de la démarche :

Les membres du CCDD-E

Corrections :

Michel Joly, Magali Joubé et Annie Leduc

Edition :

Magali Joubé

Conception graphique :

DoubleDose Design

Crédits photos :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield sauf :

Nicholas Gafanhoto-Ménard (photos pages 1 et 19)

et Maggy Hinse (photos pages 2, 6 et 37)



BIBLIOGRAPHIE

1. Deneke, F. 1993. Urban Forestry in North America: Towards a Global Ecosystem Perspective. Pages 4-8. Dans G. Blouin et R. Comeau [éd.] Procès-verbal de la 1re Conférence canadienne sur la forêt urbaine, 30 mai-2 juin 1993, Winnipeg (Manitoba). 151 pages.
2. The industrial development planning board. Salaberry-de-Valleyfield in the industrial heart of the St. Lawrence Seaway, p.2.
3. Mongrain, G. et Allard, J. 2011. Étude de caractérisation patrimoniale de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield [en ligne]. Disponible à : <http://www.ville.valleyfield.qc.ca/citoyens/la-ville/portrait-de-la-ville/histoire/etude-de-caracterisation-patrimoniale-de-salaberry> [cité le 19 janvier 2017].
4. Jacobs. P. 2008. Todd, Frederick Gage [en ligne]. Disponible à : <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/todd-frederick-gage/> [cité le 19 janvier 2017].
5. Ministère des Ressources naturelles du Canada. 2014. Zones de rusticité des plantes au Canada [en ligne]. Disponible à : http://rusticitedesplantes.gc.ca/images/PHZ_2014_CFS_Map_30M.png [cité le 9 février 2017].
6. Crivert. 2011. Rapport sur les arbres remarquables. 10 p.
7. Roe, J.J. et al 2013. Green Space and Stress: Evidence from Cortisol Measures in Deprived Urban Communities [en ligne]. Disponible à : <http://www.mdpi.com/1660-4601/10/9/4086/html> [cité le 22 décembre 2016].
8. Ward Thompson, C., Aspinall, P., Roe, J., Robertson, L. et Miller, D. 2016. Mitigating Stress and Supporting Health in Deprived Urban Communities: The Importance of Green Space and the Social Environment. Int. J. Environ. Res.Public Health 2016, 13, 440.
9. Sallis, J.F. et al. 2016. Physical activity in relation to urban environments in 14 cities worldwide: a cross-sectional study [en ligne]. Disponible à : [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(15\)01284-2/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(15)01284-2/abstract) [cité le 22 décembre 2016].

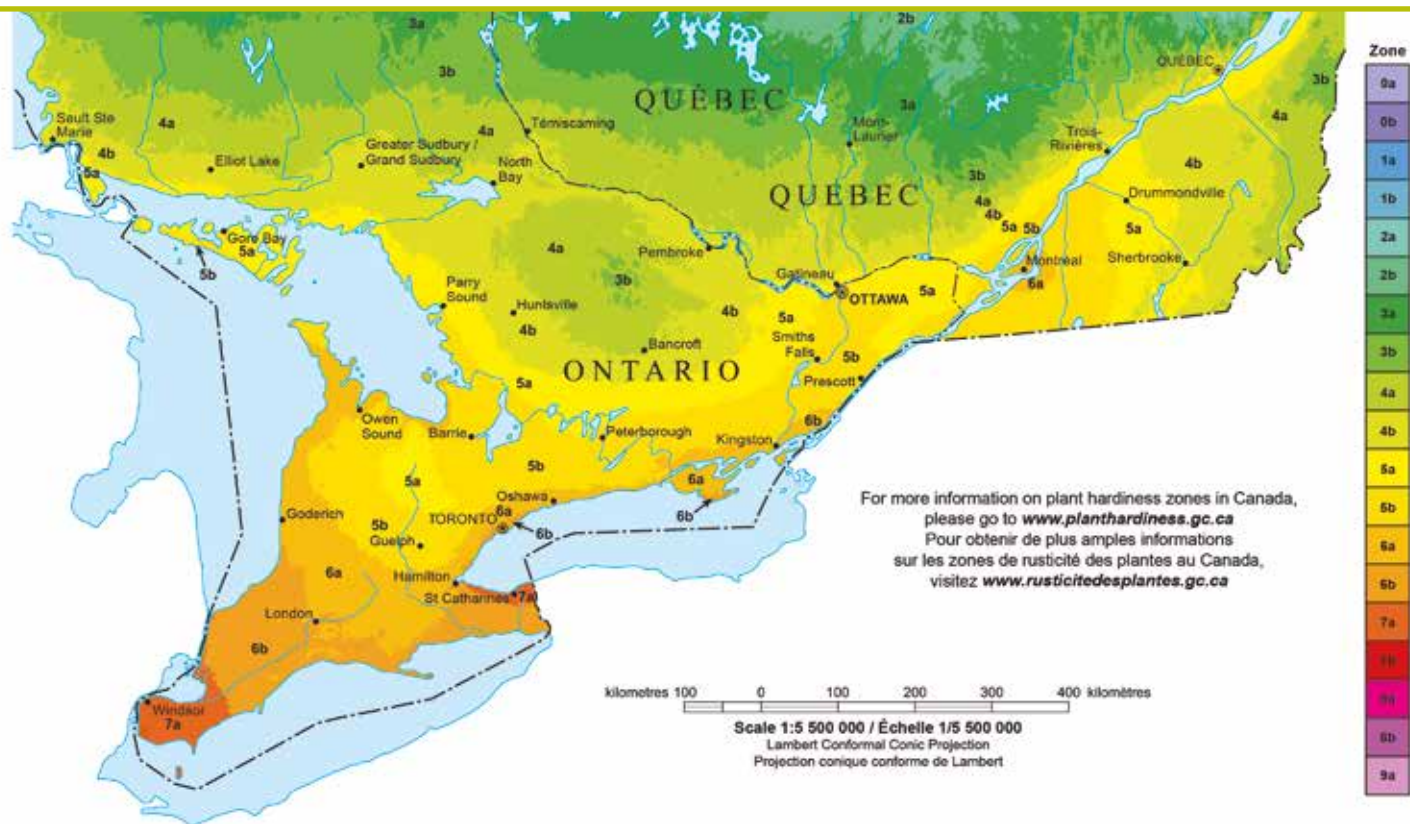


10. Alcock, I., White, M. P., Wheeler, B. W., Fleming, L. E., Depledge, M.H. 2014. Longitudinal Effects on Mental Health of Moving to Greener and Less Green Urban Areas [en ligne]. Disponible à : <http://pubs.acs.org/doi/pdf/10.1021/es403688w> [cité le 22 décembre 2016].
11. Société internationale d'arboriculture - Québec inc. 1995. Guide d'évaluation des végétaux d'ornement . Laval. Québec. 67p.
12. Kuo, F.E., et Sullivan, W.C., 2001. ENVIRONMENT AND CRIME IN THE INNER CITY - Does Vegetation Reduce Crime? [en ligne]. Disponible à : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.644.9399&rep=rep1&type=pdf> [cité le 22 décembre 2016].
13. Sullivan, W. C., Kuo, F.E., DePooter, S. F., THE FRUIT OF URBAN NATURE – Vital Neighborhood spaces [en ligne]. Disponible à <http://www.willsull.net/resources/Sullivan-papers/SullivanKuoDePooter.pdf> [cité le 22 décembre 2016].
14. Maas, J., van Dillen, S.M.E, Verheij, R.A. et Groenewegen, P.P. 2009. Social contacts as possible mechanism behind the relation between green space and health. *Health & Place* 15 586–595.
15. Rook, G. A. 2013. Regulation of the immune system by biodiversity from the natural environment : An ecosystem service essential to health [en ligne]. Disponible à : <http://www.pnas.org/content/110/46/18360.full.pdf> [cité le 29 décembre 2016].
16. Becket, K.P., Freer-Smith, P.H., Taylor, G. 2000. Particulate pollution capture by urban trees: effect of species and windspeed. *Global Change Biology*. 6(8): p. 995-1003.
17. Bernatzky, A. 1978. Tree ecology and preservation. New York : Elsevier Publishing.
18. Dwyer, J. F. et al. 1992. Assessing the benefits and costs of the urban forest. *Journal of Arboriculture* 18(5). P. 227 à 234.
19. McPherson, E. G. 1994. Using urban forests for energy efficiency and carbone storage. *Journal of Forestry*, Volume 92, Number 10, pp. 36-41.
20. Jonhson, J. et Newton, J. 2004. Building green : A guide to using plants on roofs, walls and pavements [en ligne]. Disponible à : <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.456.4597&rep=rep1&type=pdf> [cité le 22 décembre 2016].
21. Akbari, H., Pomerantz, M., et Taha, H. 2001. Cool surfaces and shade trees to reduce energy use and improve air quality in urban areas. *Solar Energy* Vol. 70, No. 3, pp. 295–310.
22. Bowler, D. E., Buyung-Ali, L., Knight, T.M. et Pullin, A.S. 2010. Urban greening to cool towns and cities: A systematic review of the empirical evidence. *Landscape and Urban Planning*, 97, 147-155.
23. McPherson, E. G., Simpson, J. R., Peper, P. J., Gardner, S. L., Vargas, K. E. et Xiao, Q. 2007. Northeast community tree guide : Benefits, costs, and strategic planting [en ligne]. Disponible à : https://www.itreetools.org/streets/resources/Streets_CTG/PSW_GTR202_Northeast_CTG.pdf [cité le 27 décembre 2016].
24. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2016. Bénéfices des arbres urbains [en ligne]. Disponible à : <http://www.fao.org/resources/infographics/infographics-details/fr/c/411597/> [cité le 27 décembre 2016].

25. Nielsen, A.B., van den Bosch, M., Maruthaveeran, S. et al. 2014. Urban Ecosyst 17: 305. doi:10.1007/s11252-013-0316-1
26. González-Oreja, J. A., Bonache-Regidor, C. et de la Fuente-Díaz-Ordaz, A. A. 2010. Far from the noisy world? Modelling the relationships between park size, tree cover and noise levels in urban green spaces of the city of Puebla, Mexico [en ligne]. Disponible à : http://www.interciencia.org/v35_07/486.pdf [cité le 29 décembre 2016].
27. Rey, F., Ballais, J.-L., Marre, A. et Rovéra, G. 2004. Rôle de la végétation dans la protection contre l'érosion hydrique de surface. C. R. Geoscience 336 991–998.
28. Geddes, N. et Dunkerley, D. 1999. The influence of organic litter on the erosive effects of raindrops and of gravity drops released from desert shrubs. Catena 36 303–313.
29. Akbari, H. et Taha, H. 1992. The impact of trees and white surfaces on residential heating and cooling energy use in four Canadian cities. Energy Vol. 17, No. 2, pp. 141-149.
30. Payne, H. 1973. The Twenty-Nine Tree Home Improvement Plan. National History 82:411-13.
31. Wolf, K. L. 2005. Business District Streetscapes, Trees, and Consumer Response [en ligne]. Disponible à : https://www.naturewithin.info/CityBiz/BizTreesAll_JFor.pdf [cité le 24 février 2017].
32. TD Economics. 2014a. Urban forests : the value of trees in the city of Toronto [en ligne]. Disponible à : <https://www.td.com/document/PDF/economics/special/UrbanForests.pdf> [cité le 27 décembre 2016].
33. TD Economics. 2014b. The value of urban forests in cities across Canada [en ligne]. Disponible à : <https://www.td.com/document/PDF/economics/special/UrbanForestsInCanadianCities.pdf> [cité le 27 décembre 2016].
34. Hydro-Québec. 2005. Guide d'identification des arbres remarquables. Hydro-Québec Distribution, Unité Environnement, Montréal (Québec), 48 p.
35. Lilly, S.J. 2010. Arborists' Certification Study Guide. International Society of Arboriculture, Champaign, IL, p. 242.
36. Mont-Royal. Micocoulier occidental [en ligne]. Disponible à : <http://ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/vegetal-indigene/micocoulier-occidental> [cité le 9 février 2017].

ANNEXE A

CARTE DES ZONES DE RUSTICITÉ DU CANADA [5]



Research by / Recherche : D.W. McKenney, J.H. Pedlar, K. Lawrence, P. Papadopol, K. Campbell, M.F. Hutchinson
 Produced by / Production : R.E. Kramers, I. Rose, N. Morisset
 © Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of Natural Resources, 2014
 © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Ressources naturelles, 2014

ANNEXE B

CALCUL D'INDICES DE CANOPÉE POUR LA VILLE DE SALABERRY-DE- VALLEYFIELD

Rapport Géomont, mars 2017

Superficie boisée et estimation du nombre d'arbres par domaine

Domaines	Superficie boisée (km²)	Nombre d'arbres dans les boisés	Nombre d'arbres individuels	Total nombre d'arbres
Publique	1,74	42 964	8 482	51 446
Privé	16,44	415 372	47 501	462 873
Emprises de rues*	0,12	3 192	5 515	8 707
Autre**	1,09	28 738	1 163	29 901
Total	19,27	487 074	57 146	544 220

* Est calculée dans le nombre d'arbres du domaine « publique », donc le nombre d'arbres en emprises de rues ne doit être additionné au total puisque déjà inclus.

** Comprend toutes les zones qui ne sont pas désignées comme publiques ou privées dans les couches de données de la ville (peut comprendre les terres fédérales et provinciales).

Indices de canopée pour l'ensemble de la ville

Type de couvert	Superficie de la zone (km²)	Superficie de canopée (km²)	Indice de canopée (%)
Canopée totale	131,9	22,4	17,0
Couvert arborescent (exclusion des zones arbustives)	131,9	21,5	16,3

Indices de canopée en fonction du zonage pour la ville

Zonage	Superficie de la zone (km²)	Superficie de canopée (km²)	Indice de canopée (%)
Agricole	59,9	10,5	17,5
Commerciale	5,0	0,5	9,4
Conservation	7,9	0,8	10,0
Habitation	19,2	3,2	16,9
Communautaire	2,2	0,5	22,4
Industriel	19,9	4,2	21,1
Utilité publique	3,8	0,4	9,8
Récréatif	14,1	2,5	17,8
Canopée totale	131,9	22,4	17,0



Politique de l'arbre de Salaberry-de-Valleyfield – Mon arbre pour tous!
Document officiel adopté par le conseil municipal
dans le cadre du Jour de la Terre en avril 2017.